

FNC PACT ARIM

- Communiqué de presse -

Le Mouvement Pact Arim soutient le droit opposable à un logement décent mais reste vigilant sur les conditions de mise en œuvre de la loi

Le Mouvement Pact Arim qui milite de longue date pour rendre effectif et justiciable le droit au logement et qui a beaucoup contribué, ces dernières années, à rendre opérationnel le concept de logement décent, se félicite de la mise en débat du projet de loi adopté le 17 janvier 2007 en conseil des ministres, instituant le droit opposable au logement.

Il adhère sans réserve à l'objectif exprimé par l'article 1^{er} de ce texte : faire en sorte que l'Etat garantisse à tous l'accès à un logement décent, ou la possibilité de s'y maintenir, et sanctionner cette garantie par un recours juridictionnel.

Il reconnaît la nécessité de procéder par étapes et d'inscrire la démarche dans la durée. Mais soulignant que la continuité du processus est tout à fait essentielle, même au-delà du terme fixé par le projet de loi, il déplore vivement que le texte ne prévoie pas la création d'une instance indépendante chargée d'en suivre la mise en œuvre et de proposer, chemin faisant, les ajustements utiles.

Concernant la première étape qui devrait prendre effet au 1^{er} décembre 2008 au profit de cinq catégories de personnes prioritaires, le Mouvement Pact Arim insiste sur une double nécessité : bien distinguer le logement de l'hébergement ; ne jamais remettre en cause les dispositions du décret « décence ». Il doute que le dispositif puisse devenir opérationnel en Ile de France alors même que la situation y est la plus critique. Il souhaite que le parc privé social puisse contribuer à l'accueil des cinq catégories d'ayant droit et entend proposer des mesures à cet effet. Enfin, il regrette vivement que des moyens spécifiques d'accompagnement social, pourtant indispensables, ne soient pas prévus pour faciliter l'insertion résidentielle de ces personnes en difficulté.

Concernant la deuxième étape, qui généralise la démarche à tous les demandeurs à compter du 1^{er} janvier 2012, le Mouvement Pact Arim exprime son inquiétude quant à la possibilité de tenir cette date, alors que la crédibilité de la loi est absolument essentielle. Il lui paraît en effet qu'il sera très difficile de résorber en cinq ans le déficit d'offre sociale et très sociale dont souffre actuellement notre pays. Il affirme la nécessité de revoir à la hausse les objectifs des programmes 12 et 13 du plan de cohésion sociale et les moyens qui y sont consacrés, sans remettre en cause le plan d'éradication de l'habitat indigne. Il souligne que la production massive d'une offre à bas loyer, mieux répartie sur le territoire, est indispensable, non seulement pour accueillir les mal logés mais aussi pour rétablir la mobilité résidentielle et ne pas compromettre définitivement l'objectif de mixité sociale et urbaine.

Il est prêt à prendre part, dès maintenant, aux réflexions qu'appellent le débat sur le texte de loi, la préparation de son suivi et l'élaboration de décisions parallèles. Il considère, en particulier, que, sauf à revenir sur l'implication croissante des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de la politique du logement, il convient d'assigner un rôle actif aux autorités locales dans la mise en œuvre du droit opposable au logement, sous le contrôle de l'Etat qui doit évidemment en rester le garant.

Paris, le 23 janvier 2007

Contact presse

Remi GERARD (01 42 81 97 75)